



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 1^{er} avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le premier avril à 20h00, le conseil municipal, dûment convoqué le 25 mars 2021, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes (en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, afin de respecter les gestes barrières), sous la présidence de Hervé DAVAL, Maire.

MEMBRES	
EN EXERCICE	15
PRÉSENTS	13
VOTANTS	13

Étaient présents : Hervé DAVAL, Karine MATHEY, Jacques SERRAILLE, Patrick PEDRINI, Pascale HOULÈS-THOMARAT, Fabien FAMARCHI, Virginie CUOQ, Ingrid BEAUJEU, Jean ROCHE, Lionel GIRAUD, Sonia DEVOUASSOUD, Sophie VACHOT et Éric FEUGÈRE.

Étaient absents excusés : Boris BESSEY et Loïc GILLET

Pouvoir déposé en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Néant

Secrétaire élu : Fabien FAMARCHI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202947-20210401-DCM2021-022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-022 : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS COMMUNE ET SALLE DES FÊTES 2021

Suite au débat d'orientations budgétaires, l'adjoint en charge des finances présente les budgets primitifs 2021 de la Commune et de la Salle des fêtes pour approbation par les membres du conseil municipal.

Budget Commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	168 150,00 €	013 - Atténuations de charges	30 000,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	352 725,83 €	70 - Ventes de prestations de services	119 600,00 €
014 - Atténuations de produits	71 510,00 €	73 - Impôts et taxes	608 259,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	341 971,47 €	74 - Dotations et participations	27 080,91 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 506,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	24 700,00 €

65 – Autres charges de gestion courante	154 950,00 €	77 – Produits exceptionnels	10 500,00 €
66 – Charges financières	28 350,00 €	002 – Résultat reporté	315 023,39 €
67 – Charges exceptionnelles	12 000,00 €		
TOTAL	1 135 163,30 €	TOTAL	1 135 163,30 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
016 – Emprunts et dettes assimilées	56 500,00 €	021 – Virement de la section d'exploitation	341 971,47 €
20 – Immobilisations incorporelles	13 824,40 €	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 506,00 €
21 – Immobilisations corporelles	523 635,08 €	10 – Immobilisations corporelles	52 976,13 €
23 – Immobilisations en cours	138 467,68 €	13 – Subventions d'investissement	183 156,40 €
204 – Subventions d'équipement versées	15 000,00 €	16 – Emprunts et dettes assimilées (cautionnements reçus)	397,00 €
		001 – Résultat reporté	163 420,16 €
TOTAL	747 427,16 €	TOTAL	747 427,16 €

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1 135 163,30 € et la section d'investissement s'équilibre à hauteur de 747 427,16 €.

Budget Salle des fêtes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
011 – Charges à caractère général	12 456,28 €	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 992,50 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 560,00 €	74 – Dotations et participations	23 000,00 €

65 – Autres charges de gestion courante	200,00 €	002 – Résultat reporté	2 223,78 €
67 – Charges exceptionnelles	2 000,00 €		
TOTAL	30 216,28 €	TOTAL	30 216,28 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 992,50 €	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 560,00 €
21 – Immobilisations corporelles	66 391,67 €	001 – Résultat reporté	55 824,17 €
TOTAL	71 384,17 €	TOTAL	71 384,17 €

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 30 216,28 €, et la section d'investissement s'équilibre à hauteur de 71 384,17 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Vote le budget primitif 2021 Commune équilibré à 1 135 163,30 € en section de fonctionnement et à 747 427,16 € en section d'investissement, soit un budget total de 1 882 590,46 €.**
- **Vote le budget primitif 2021 Salle des Fêtes équilibré à 30 216,28 € en section de fonctionnement et à 71 384,17 € en section d'investissement, soit un budget total de 101 600,45 €.**

Hervé DAVAL,

Maire de Saint-Vincent-de-Boisset



(Handwritten signature in blue ink)

Ont signé au Registre tous les membres présents.

Publiée, transmise au représentant de l'État et ainsi certifiée exécutoire, le

- 9 AVR. 2021

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

